

# ACTIONS MÉTROPOLITAINES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ

## BILAN 2025

**DGD Mobilité Durables, Infrastructures et Voirie** / Direction Stratégies, Etudes et Programmation /  
Service Stratégie et Planification de la mobilité durable / Mission Accessibilité et Inclusion

## Sommaire

.....	1
LES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS.....	3
1.1. La mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée (SdAP).....	3
1.2. La mise en accessibilité des stations de métro .....	3
1.3. Val'Tram : prolongement du tramway d'Aubagne vers la Bouilladisse.....	4
1.4. Tramway nord sud Phase 1 : Extension de la ligne de tramway T3 de Gèze à la Gaye.....	5
1.5. Mise en service de 3 lignes de BHNS .....	6
1.6. Mise en service de 3 lignes de BHNS .....	7
1.7. Carnet de voyage.....	7
1.8. Carte accompagnateur.....	8
1.9. Les plans Locaux de Mobilité (PLM) .....	8
ERP / CADRE BÂTI .....	10
2.1. ACCEO .....	10
EMPLOI .....	11
3.1. Point d'étape de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).....	11
MODES ACTIFS.....	12
4.1. Voie verte de l'Huveaune .....	12
VIVRE ENSEMBLE.....	13
5.1. Guide d'accompagnement à la mise en accessibilité des évènements culturels en extérieur .....	13
5.2. Salon du Livre Méditerranéen .....	13
5.3. Accessibilité numérique .....	14
TRAVAIL EN RESEAU.....	15
6.1. Le GT-RAVI.....	15
6.2. Tourisme et Handicap.....	15
6.3. Tourisme et Handicap.....	15
6.4. Newsletter.....	16
6.5. Participation à des groupes de travail nationaux.....	16



# LES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS

## 1.1. La mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée (SdAP)

La programmation des travaux initialement prévue dans le cadre des SdAP a été maintenue, mais elle a été largement bouleversée par les nombreuses opérations liées à la réorganisation de plusieurs réseaux, et en particulier celles des réseaux de bus de Marseille, Allauch, Septèmes-les-Vallons et Plan de Cuques et celles du réseau de La Ciotat.



Cependant, d'autres points d'arrêt ont pu être mis en accessibilité dans le cadre d'opérations plus globales (tramway, BHNS, travaux communaux, travaux hors SdAP).

En 2025, 206 points d'arrêts supplémentaires ont été rendus accessibles, venant ainsi porter le total des points d'arrêts accessibles à 2118, soit un peu plus de 46% des 4600 points d'arrêt prioritaires visés par les SdAP.

## 1.2. La mise en accessibilité des stations de métro

Sur les 29 stations du réseau de métro marseillais, **9 stations sont dites « accessibles »** car équipées d'ascenseurs :

- Blancarde
- Louis Armand
- Saint-Barnabé
- La Fourragère

- Dromel
- Capitaine Gèze
- Saint-Charles
- Vieux-Port
- Rond-Point du Prado



A noter que ces 9 stations seront totalement accessibles dans le cadre de l'opération NEOMMA qui viendra combler les lacunes trop importantes entre les quais et le plancher des rames de métro. Le projet NEOMMA de modernisation du métro va en effet permettre la mise en œuvre des façades de quai (configuration testée en lien avec des associations de PMR et UFR manuel et électrique), supprimant ainsi les lacunes pour accéder aux rames.

Deux autres stations font l'objet de travaux : La Timone et Jules Guesde, avec une ouverture prévue en 2026.

Trois stations sont en phase d'étude : La Rose, Castellane et Estrangin-Préfecture. Cette dernière a été désignée comme prioritaire à l'issue d'une concertation auprès d'un groupe d'associations.

### 1.3. Val'Tram : prolongement du tramway d'Aubagne vers la Bouilladisse

Les essais sur les rames ont démarré en fin d'année pour vérifier la conformité et la sécurité des voies et des ouvrages ainsi que les nouveaux équipements.

Ce projet s'accompagne d'une requalification complète des espaces traversés avec la création de zones apaisées, un meilleur éclairage et des aménagements



paysagers entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite, en particulier dans la partie urbaine en sortie d'Aubagne.



Une attention particulière a été portée à l'accessibilité des stations et des traversées piétonnes à proximité.

#### 1.4. Tramway nord sud Phase 1 : Extension de la ligne de tramway T3 de Gèze à la Gaye

Mise en service le 7 janvier 2026, cette extension bénéficie de nouvelles rames livrées en fin d'année 2025 après avoir fait l'objet de nombreux tests.



Les personnes en situation de handicap bénéficient de nouveaux aménagements intérieurs testés, modifiés et approuvés par un panel de personnes concernées par le handicap visuel ou moteur.

### 1.5. Mise en service de 3 lignes de BHNS

À Marseille, la ligne B4 relie le pôle d'échanges multimodal Gèze (15e) à celui de La Fourragère (12e), en desservant plus de 45 000 habitants sur un tracé de 8 kilomètres. Le B4 est connecté à trois autres BHNS (B2, B3 et B5), ainsi qu'au métro, au tramway – extension de la ligne T3 – et au réseau ferroviaire.

À Aubagne, la ligne le Bus+ Aubagne - Gémenos dessert les zones d'activités et commerciales des deux communes, en remplacement de la ligne 1.

À Marignane – Vitrolles – Les Pennes Mirabeau, l'extension du BHNS ZENIBUS a été mise en service le 5 janvier 2026. La ligne est ainsi scindée en deux : un bus ZEN A entre Plan de Campagne et Cap Horizon (Vitrolles), une autre ZEN B entre Le Griffon (Vitrolles) et le parc des Florides (Marignane).



A Miramas, une nouvelle ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) à Miramas, baptisée BAM (Bus+ à Miramas), remplacera, à partir de début 2025, la ligne 10 et permettra de relier Jean Moulin au Village de Marques en 18 minutes. En connexion avec les lignes LeBus et LeCar du réseau La Métropole Mobilité ainsi que la gare SNCF, le BAM facilitera les déplacements quotidiens, tout en offrant une alternative fiable et efficace à la voiture.



Ces projets s'accompagnent d'une requalification complète des espaces traversés avec la création de zones apaisées, un meilleur éclairage et des aménagements paysagers entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### 1.6. Mise en service de 3 lignes de BHNS

En 2025, la Métropole a engagé une démarche de diagnostic du service lebus+ à la demande, dans l'objectif d'harmoniser son fonctionnement sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Plusieurs chantiers débuteront en 2026 portant notamment sur :

- L'harmonisation du règlement de service à l'échelle de la Métropole,
- La mise en place d'une centrale d'inscription unique pour l'ensemble des ayants-droits
- La facilitation des trajets inter-secteurs

### 1.7. Carnet de voyage

Le Carnet de voyage est destiné aux personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique pour favoriser une plus grande autonomie, dans l'utilisation des transports en commun.



En 2025, le Carnet de voyage a été diffusé auprès de tous les ESAT du territoire métropolitain puis déployé aux établissements et services médico-sociaux accompagnant le public concerné.

En fin d'année une étude a démarré pour l'élaboration de nouveaux outils d'aide à la mobilité, dans l'esprit du carnet de voyage, à destination d'autres catégories de publics.

### **1.8. Carte accompagnateur**

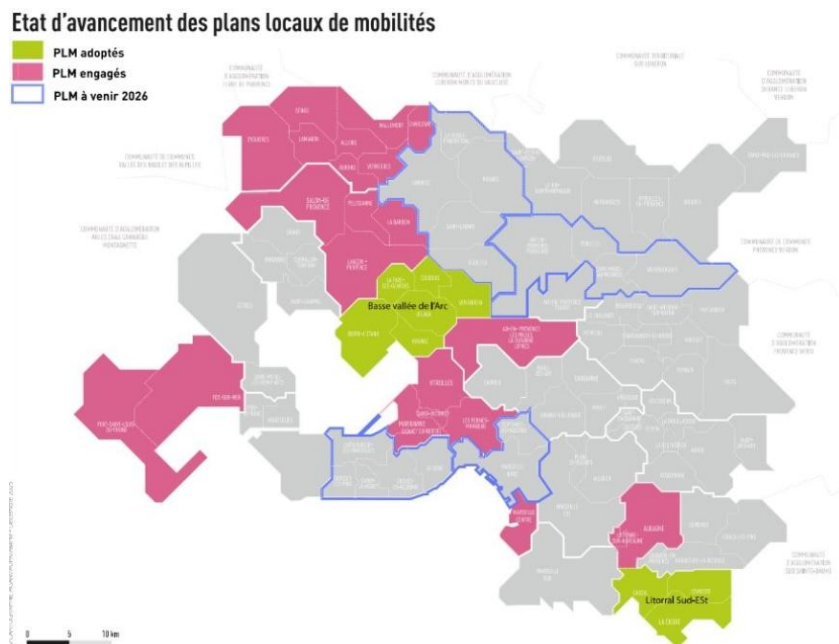
Depuis l'automne 2024, la Métropole délivre une carte accompagnateur à toute personne titulaire d'une CMI qui en fait la demande (quelle que soit la mention). La mention "besoin d'accompagnement" sur la CMI n'est pas requise. Cette carte accorde la gratuité à l'accompagnant sur tous les réseaux de transports métropolitains. Depuis sa mise en place 167 cartes ont été délivrées, dont 151 en 2025.



### **1.9. Les plans Locaux de Mobilité (PLM)**

Les Plan Locaux de Mobilité (PLM) sont une déclinaison du Plan de Mobilité métropolitain, afin de décliner les actions du plan de mobilité à l'échelle des 24 bassins de proximité, au plus près des enjeux locaux et aboutir ainsi à un programme pluriannuel de mise en œuvre des actions déterminées. Sur les 24 PLM que compte mettre en œuvre la Métropole, 8 sont actuellement engagés et 2 ont été adoptés.





La mise en œuvre de chacun de ces PLM donne lieu à une série d'ateliers au cours desquels sont abordés les aménagements prévus et les actions programmées, intégrant les questions d'accessibilité et de qualité d'usage pour tous, dans les transports ou sur l'espace public.



# ERP / CADRE BÂTI

## 2.1. ACCEO

La Métropole renouvelle chaque année son adhésion au dispositif ACCEO, afin de permettre aux citoyens sourds ou malentendants de contacter les services publics (par téléphone ou en présentiel) et de pouvoir échanger en utilisant le mode de communication de son choix (Transcription Instantanée de la parole (TIP), Langue des Signes Française (LSF), Langue française Parlée Complétée (LPC), Transcription Automatique (TXT Auto))



La Métropole a ainsi référencé sur la plateforme ACCEO 130 services métropolitains et 630 services communaux (au sein de 65 communes).

# EMPLOI

## 3.1. Point d'étape de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)



Le conventionnement avec le FIPHFP n'est pas uniquement un levier financier : c'est un outil stratégique structurant, au service de la performance RH, de l'équité sociale et de la soutenabilité de l'action publique métropolitaine.

L'année 2025 se distingue par la cohérence et la profondeur des actions engagées. Elle reflète une politique handicap désormais solidement ancrée depuis six ans, soutenue par une gouvernance engagée, une mobilisation transversale des acteurs et portée par une Mission Handicap clairement identifiée et structurée.

Les chiffres sont éloquentes :

- 744 agents en situation de handicap, toute famille de handicap, soit un taux d'emploi de 9,10%
- 268 agents dotés depuis 2024 et 112 en 2025
- 19 recrutements en 2025 sur 1 393 candidatures bénéficiaires de la RQTH réceptionnées
- Le lancement d'un parcours en e-learning « handicap et égalité des chances » sur MACADEMY
- Une Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) riche et diversifiée en actions
- Une trentaine d'ouvrages transmis auprès de MDOC afin de favoriser l'acculturation au handicap
- 7e flyer dédié au handicap moteur
- Démarche engagée pour des audits portant sur l'accessibilité numérique
- Lancement du panorama de l'aidance
- 11 marchés réservés ont été publiés

Les réalisations de l'année constituent autant de fondations pour préparer l'avenir, c'est-à-dire porter et défendre le 3e projet de conventionnement 2027/2030, consolider les acquis et ainsi inscrire durablement l'inclusion des personnes en situation de handicap au cœur du projet métropolitain.



# MODES ACTIFS

## 4.1. Voie verte de l'Huveaune

Les études concernant l'aménagement de la voie verte de l'Huveaune se sont poursuivies en 2025. De nombreuses prescriptions permettront de garantir l'accessibilité de ce nouvel équipement : choix des revêtements, mobilier d'agrément et de repos, jalonnement et signalétique, éclairage...



Dans l'attente des dernières autorisations environnementales, les travaux démarreront, par tronçon, en 2026.

# VIVRE ENSEMBLE

## 5.1. Guide d'accompagnement à la mise en accessibilité des évènements culturels en extérieur

Le lancement de ce guide a eu lieu lors de la CIAM de janvier 2025. Il a ensuite été largement diffusé et présenté lors de webinaires. Ce guide a reçu un bon accueil jusqu'au niveau national avec un article paru dans le magazine "Tourisme et Handicap" du mois de décembre 2025.



## 5.2. Salon du Livre Méditerranéen

Pour la 2ème édition de ce Salon, la Métropole a proposé de nouvelles solutions d'accessibilité : accueils PMR pourvus des solutions de communication ACCEO et équipement de 2 salles de conférence avec la technologie Twavox à destination des malentendants.



### 5.3. Accessibilité numérique

Le recrutement, au sein de la Direction des Projets Numériques, d'une cheffe de projet informatique en alternance a permis de faire un état des lieux des sites internet, extranet, et applicatifs utilisés par la collectivité. La Métropole a ainsi lancé la mise en ligne de pages accessibilité et une dynamique de mise en accessibilité des sites.

De son côté, le réseau des médiathèques Istres Ouest Provence a organisé une consultation auprès d'associations de personnes en situation de handicap pour vérifier la bonne accessibilité de leur site internet et y apporter toute modification nécessaire.



# TRAVAIL EN RESEAU

## 6.1. Le GT-RAVI

La Métropole est membre du Comité de pilotage du groupement technique des référents accessibilité des villes Inclusives (GT RAVI).

En 2025, elle a participé aux ateliers sur les thématiques :

- Sites patrimoniaux, comment allier accessibilité et préservation du patrimoine ?
- Eléments de Charte pour garantir l'accessibilité lors des chantiers de voirie.



## 6.2. Tourisme et Handicap

La Métropole participe aux Commissions d'attribution du label Tourisme et Handicap



## 6.3. Tourisme et Handicap

L'initiative Michelin My Easy Access a pour objectif d'améliorer la mobilité et l'accessibilité pour tous dans les villes. Elle se décline en trois supports :

- Une carte papier réalisée avec les Editions Michelin
- Un site web pour préparer son voyage ou ses visites
- Une application My Easy Access GPS accessible, pour identifier facilement tous les lieux accessibles et se déplacer vers ces lieux



Lors de la 1ère phase, la Métropole a participé au déploiement de cette solution par le partage de ses données concernant les réseaux de transport. En 2025, elle a été associée aux réflexions sur l'adaptation des outils à d'autres publics en situation de handicap.

#### **6.4. Newsletter**

Diffusion des actualités de l'accessibilité via une newsletter trimestrielle à l'attention des agents métropolitains ou en communes concernés par la thématique.

Cette newsletter valorise les actions locales et nationales en faveur de l'accessibilité, et permet d'informer le réseau local sur les dernières parutions et actualités juridiques.

#### **6.5. Participation à des groupes de travail nationaux**

Participation de la Métropole à un groupe de travail national visant la création d'un référentiel de description de l'accessibilité des équipements sportifs. Ce GT est à l'initiative de la Direction des sports du ministère des Sports et de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA) dans la suite des travaux de standardisation des données d'accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public (ERP).



En tant que membre du Groupement technique des référents accessibilité des villes inclusives (GT RAVI), la Métropole a été associée au premier travail de révision de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Cette première révision, qui devrait aboutir début mars 2026, sera suivie d'une nouvelle concertation pour une seconde révision et une publication de l'arrêté fin 2026/début 2027.

